

Carte de fidélité

Prostamol®



1 boîte de 30 capsules OFFERTE*
pour 5 boîtes de 30 capsules achetées
ou 2 boîtes de 90 capsules achetées



À GAGNER*
2 SÉJOURS
BIEN-ÊTRE
POUR 2 PERSONNES
Thalassa
SEA & SPA

Une solution pour les troubles urinaires masculins

Complément alimentaire à base d'extrait de *Serenoa repens* d'origine naturelle qui contribue au maintien de la fonction urinaire normale chez les hommes de plus de 45 ans. Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'un régime alimentaire varié, équilibré et d'un mode de vie sain. Réservé à l'homme adulte. Demandez l'avis de votre médecin et/ou pharmacien. FR-PRO-2-2023 - Document établi en 03/2023.

* Voir les modalités de l'offre au dos de la carte.

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. www.mangerbouger.fr

5 boîtes de 30 capsules achetées

= 1 boîte de 30 capsules offerte

3 401 560 315 189

Collez ici
le code-barres
de la 1^{ère} boîte

Collez ici
le code-barres
de la 2^{ème} boîte

Collez ici
le code-barres
de la 3^{ème} boîte

Collez ici
le code-barres
de la 4^{ème} boîte

Collez ici
le code-barres
de la 5^{ème} boîte



2 boîtes de 90 capsules achetées

= 1 boîte de 30 capsules offerte

3 664 951 000 068

Collez ici
le code-barres
de la 1^{ère} boîte

Collez ici
le code-barres
de la 2^{ème} boîte

Pour participer, il suffit de :

- Acheter, entre le 01/07/23 et le 30/06/24, 5 boîtes de 30 ou 2 boîtes de 90 capsules
- Découper les codes-barres et les coller sur la carte de fidélité aux emplacements prévus
- Remplir vos coordonnées
- Et renvoyer la carte dûment complétée selon l'offre choisie avant le 31/07/24 à :

OFFRE PROSTAMOL FIDÉLITÉ
Facility - N°221101
13915 Marseille Cedex 15

Vous recevrez par voie postale sous 6 semaines votre boîte de 30 capsules et participerez à un des 2 tirages au sort (31/12/23 ou 31/08/24) prévus pour gagner un séjour en thalasso pour 2 personnes sous forme d'un bon-cadeau d'une valeur de 1 000€.

Règlement de l'offre sur simple demande à l'adresse de l'opération.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Je souhaite recevoir les actualités de la marque

En envoyant votre participation, vous consentez à ce que vos données personnelles transmises soient collectées et traitées par Facility pour le compte de la société NHS dans le cadre de la gestion de l'offre Fidélité - Prostamol uniquement. Elles sont conservées pendant une durée de 6 mois, après clôture de l'opération. Si vous cochez la case ci-dessus, vos données personnelles feront l'objet d'un traitement par Menarini et ses filiales, ayant pour finalité l'envoi des actualités de la marque. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations recueillies sont destinées à NHS en sa qualité de responsable de traitement. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'information concernant vos données personnelles. Afin d'exercer ces droits, nous vous remercions de bien vouloir adresser votre demande auprès de NHS par e-mail à dpl@menarini.fr ou auprès de son Délégué à la protection des données (« DPO ») : dpo@menarini.com ou par courrier à l'adresse suivante : NHS - Offre Prostamol Fidélité - 1-7 rue du Jura 94633 Rungis Cedex. Plus d'informations sur le site : <https://www.menarini.fr/donnees-privées-grand-public.php>

*Offre valable pour l'achat de 5 boîtes de Prostamol 30 capsules ou de 2 boîtes de Prostamol 90 capsules, entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, en France Métropolitaine, Corse comprise. Frais postaux d'envoi non remboursés. Offre réservée uniquement aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise). Toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des pièces requises dans les modalités de l'opération sera considérée comme nulle.

Règlement de l'offre Fidélité PROSTAMOL

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ARTICLE 1 : ORGANISATION

NHS, (ci-après la « société organisatrice »), dont le siège social est situé au 1/7 rue du Jura BP 40528 - 94633 Rungis, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 408 561 652 - TVA Intracommunautaire FR 49 408 561 652 – propose une offre avec obligation d'achat intitulée « Offre PROSTAMOL Fidélité » (« L'offre »). La participation à cette offre sera uniquement accessible par courrier à l'adresse suivante : Offre PROSTAMOL Fidélité – Facility – N° 221101 – 13915 Marseille cedex 15.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Cette offre est ouverte du **01 juillet 2023 au 30 juin 2024** à toute personne physique majeure (18 ans révolus) et résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, et ayant acheté et collecté, sur cette période, sur la carte de fidélité présente dans les pharmacies participantes 5 boîtes de 30 capsules ou 2 boîtes de 90 capsules PROSTAMOL.

Sont exclus de toute participation à l'offre et du bénéfice de tout lot, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les associés, mandataires sociaux et employés de la société organisatrice (ou Affiliés) et les membres de leur famille en ligne directe, les associés, mandataires sociaux et employés des pharmacies partenaires,
- Les personnes ayant participé à l'offre en violation du règlement,
- Les personnes qui n'auront pas justifié de leur nom, prénom, adresse postale ou courriel, numéro de téléphone et état civil complet sur demande de la société organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte ou incomplète.

La participation à l'offre implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

ARTICLE 3 : DUREE ET ANNONCE DE L'OFFRE

L'offre débute le 01 juillet 2023 00H01MN jusqu'au 30 juin 2024 23H59MN au plus tard et est accessible uniquement par courrier à l'adresse suivante : Offre PROSTAMOL Fidélité – Facility – N° 221101 – 13915 Marseille cedex 15.

L'offre est portée à la connaissance via :

- De la PLV dans les pharmacies participantes
- Le site internet de la marque et des pharmacies participantes
- Les réseaux sociaux de la société organisatrice et des pharmacies participantes.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION, DEROULEMENT DE L'OFFRE ET MODALITES DE PARTICIPATION

La société organisatrice met en place une offre fidélité composée des deux mécaniques cumulatives :

- un produit (une boîte de 30 capsules PROSTAMOL) offert
- participation à un tirage au sort pour un bon cadeau

La participation à l'offre s'effectue exclusivement par courrier. Elle est strictement nominative et n'est pas limitée. Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), valable pour l'achat de 5 boîtes de 30 capsules ou de 2 boîtes de 90 capsules PROSTAMOL.

Pour participer, chaque client doit suivre les étapes suivantes :

- Acheter 5 boîtes de 30 capsules ou 2 boîtes de 90 capsules PROSTAMOL au plus tard le 30/06/2024,
- Découper les codes-barres et les coller sur la carte de fidélité, mise à disposition dans les pharmacies participantes ou téléchargeable sur internet, aux emplacements prévus,
- Remplir ses coordonnées,
- Et renvoyer la carte dûment complétée = au plus tard le 31/07/2024 à : Offre PROSTAMOL Fidélité – Facility – N° 221101 – 13915 Marseille cedex 15. Frais postaux d'envoi non remboursés

Les participant(e)s s'engagent de bonne foi à compléter le formulaire de participation mis à leur disposition sur la carte de fidélité et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes. Si les informations sont inexactes ou incomplètes, la société organisatrice ne pourra pas procéder à l'envoi du lot ce qui entraînera la nullité de la participation.

Toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des pièces requises dans les modalités de l'opération sera considérée comme nulle.

La société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation d'un(e) ou plusieurs participant(e)s, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part des participant(e)s notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

La participation à l'offre est réservée aux personnes physiques et majeures qui adoptent une attitude loyale à l'égard de l'offre et de ses procédures. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration invalidera automatiquement la participation du participant à l'offre.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'offre proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue de l'offre et les gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le règlement.

ARTICLE 5 : MODE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

Sont mis en jeu pendant la durée de l'opération et répartis selon les deux mécaniques suivantes :

Produit offert : attribution d'une boîte de 30 capsules PROSTAMOL, sous réserve de validité de la participation

Bon cadeau soumis à **tirages au sort** : 2 tirages au sort auront lieu les 31/12/23 ou 31/08/24 (sous réserve de faisabilité), parmi les cartes de fidélité reçues avant chaque tirage au sort et respectant les conditions de participation, pour gagner un séjour en thalasso pour 2 personnes sous forme d'un bon-cadeau Thalassa sea & spa d'une valeur de 1 000€ (bon-cadeau soumis à condition de la part de l'émetteur)

L'information sur les gagnants (prénom + ville) sera relayée sur les réseaux sociaux (RGPD et information inscrite dans le règlement de l'offre).

Les modalités des bons-cadeaux seront précisées à chaque gagnant.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION ET REMISE DES LOTS

Après vérification des preuves d'achats transmises lors de l'offre et sous réserve de disponibilités, les gagnants seront informés par courrier ou par téléphone de leur gain et recevront leur

- bon-cadeau dans un délai de 3 à 4 semaines par courrier postal.
- sous 6 semaines une boîte de 30 capsules PROSTAMOL par voie postale

Si un(e) gagnant(e) renonce à son lot pour quelques raisons que ce soit ou si aucune confirmation des coordonnées ne peut être établie avec les gagnant(e)s le lot en question restera la propriété de la société organisatrice qui sera libre de le réattribuer ou non, à toute personne de son choix.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les lots ne pourraient être attribués pour des raisons indépendantes de sa volonté. Dans de telles hypothèses, le lot serait définitivement perdu. Il en sera notamment ainsi si l'adresse indiquée par le participant dans le formulaire de participation est incorrecte, erronée ou incomplète.

Les lots attribués ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de quelque sorte que ce soit de la part des gagnants. Les lots attribués sont incessibles et ne pourront faire l'objet de la part de la société organisatrice d'un remboursement en espèces, ni d'aucun échange, ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Il est entendu toutefois que la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot de valeur au moins équivalente si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Les lots sont nominatifs, non commercialisables et ne peuvent pas être attribués ou cédés à un ou des tiers.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les Sociétés Acapulco Conseil et son partenaire de gestion Facility, missionnées par la société organisatrice, filiale de Menarini, responsable du traitement de cette offre. Ce traitement a pour finalité la gestion de l'offre et l'attribution des lots. Les données collectées sont nécessaires à cette finalité et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'offre. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des offres et des actualités sur les produits Prostanol, ces données seront

transmises à Menarini et ses filiales, conformément à sa notice d'information disponible à <https://www.menarini.fr/donnees-privées-grand-public.php> . Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25 mai 2018, vous disposez, d'un droit d'accès, d'information de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : dpl@menarini.fr ou à son Data Protection Officer basé en Italie à l'adresse suivante : dpo@menarini.com.

ARTICLE 8 : CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, la présente offre devait être modifiée, écourtée ou annulée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ces modalités peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de l'offre. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 9 : FRAUDE

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'offre ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'offre. Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification complémentaire concernant les participants (coordonnées complètes, identité).

Les participants ne recevront leur lot que si leur identité et leur domiciliation sont identiques à celles utilisées pour l'offre.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'OFFRE

Le fait de participer à cette offre, implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

L'offre est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel du participant.

ARTICLE 12 : SERVICE CLIENT

Pour tout renseignement ou réclamation sur cette offre, le participant est invité à contacter le service consommateur de l'offre via la rubrique « Contact » du site prévue à cet effet.

ARTICLE 13 : ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande à l'adresse de l'offre.